



LE MOULE FACE AUX RISQUES MAJEURS...

Le mot du Maire



Glissement de terrain, cyclone, tremblement de terre... notre ville se développe depuis toujours sous la menace de risques majeurs. Certes, nous ne pouvons pas empêcher la venue de ces catastrophes. Par

contre, nous avons le devoir de nous y préparer activement. Le plus souvent, en effet, si ces évènements créent autant de dégâts et font autant de victimes, c'est en grande partie en raison de l'imprévoyance des hommes. Nous avons le devoir de tout mettre en oeuvre pour limiter les pertes en vie humaines et les dégâts lorsqu'une catastrophe nous frappera. Le Moule se dote donc progressivement de tous les instruments nécessaires. Nous avons mis en place le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M). Nous préparons maintenant le Plan Communal de Sauvegarde instauré par la loi de modernisation de la sécurité civile. Nous nous dotons du matériel nécessaire. Nous veillons au respect des normes anticycloniques et antisismiques dans les nouvelles constructions...Le moment est toutefois venu d'aller plus loin.

Il faut désormais que chacun d'entre nous, du plus jeune au plus âgé, au sein des familles, dans les associations, sur nos lieux de travail, dans les écoles, nous devons acquérir une véritable culture du risque. C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que nous pouvons espérer, les et les un autres, préserver du pire le moment venu, ceux qui nous sont chers et ce que nous avons parfois mis une vie à bâtir.



Votre Député-Maire,
Gabrielle Louis-Carabin

CYCLONE, TREMBLEMENT DE TERRE, TSUNAMI, ÉBOULEMENT, INONDATION... :

ENSEMBLE, NE PRENONS PLUS DE RISQUES AVEC LES RISQUES !



Photo : André Collineau de Montaguère

En 1976, les convulsions imprévues de la Soufrière entraînent l'évacuation totale de tous les habitants de plusieurs communes de la Basse-Terre. Plus près de nous, en 1989, le passage du cyclone Hugo provoque de gros dégâts dans notre commune et 16 morts sur l'ensemble de la Guadeloupe.

Notre commune est menacée par plusieurs risques graves. Pour y faire face efficacement, il n'existe qu'une seule solution : anticiper, se préparer. Le Plan Communal de Sauvegarde, instauré par la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004, est un outil qui doit permettre à la commune de faire face à toute situation d'urgence. Son objectif est de mettre en oeuvre une organisation communale en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder les biens et les personnes.

Attention ! L'organisation communale sous-entend l'organisation de toutes les composantes du territoire communal (Citoyens, acteurs socio-économiques, politiques, associations, etc...). Vous êtes donc concerné directement par le futur Plan Communal de Sauvegarde du Moule en cours d'élaboration. Aussi, nous tenons à vous sensibiliser et à vous y associer dès la phase de conception. Qui mieux que vous, sait qu'elle est la pièce la plus sûre de votre maison en cas de cyclone ? Qui mieux que les habitants d'un quartier, sait quel est le meilleur point de rassemblement en cas d'évacuation massive ? Voilà pourquoi le Plan Communal de Sauvegarde du Moule est l'affaire de tous !



LE MOULE FACE AUX RISQUES MAJEURS...

2

ENSEMBLE, PRÉPARONS NOTRE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DU MOULE

Aucun d'entre nous n'est à l'abri, d'un cyclone de forte puissance ou d'un tremblement de terre de forte intensité. Et attention, lorsqu'on parle de risque majeur, il ne s'agit pas uniquement des risques naturels mais aussi des risques graves qui peuvent être générés par l'activité humaine, tel qu'un accident industriel. Sauriez-vous réagir de façon efficace si un semi-remorque rempli d'essence prenait feu à quelques mètres de votre maison ? Nous devons donc nous préparer à gérer un jour ou l'autre une situa-

tion d'urgence majeure. Cette préparation doit se faire au niveau de la ville, bien sûr mais aussi au niveau de chaque section, de chaque quartier et de chaque famille. Voilà pourquoi la Ville travaille depuis plusieurs mois sur son Plan Communal de Sauvegarde. Le Conseil Municipal a nommé récemment M. Jean-Jacques Simion comme chef de projet sur ce dossier qui est supervisé par la Direction Générale des Services. Elle devrait achever ses travaux au mois de décembre. Nous avons tenu à vous informer

dans ce numéro spécial de la préparation de ce plan car chaque citoyen du Moule sera bientôt appelé à y apporter sa contribution. Ainsi, par exemple, un lieu de rassemblement sera instauré dans tous les quartiers, qui seront par ailleurs équipés avec des moyens d'alerte. Chacun devra connaître les lieux de rassemblement et la signification précise des différents signaux d'alerte. Les habitants seront amenés à participer à des exercices grandeur nature sur un quartier expérimental, ce qui pourrait éven-

tuellement aboutir à un support de communication. Nous vous tiendrons informés. Vous pouvez néanmoins vous rapprocher dès maintenant du 0590 23 09 00 pour en savoir plus sur la préparation du Plan Communal de Sauvegarde. En attendant cette mobilisation générale, nous vous invitons d'ores et déjà à prendre connaissance et à mettre en pratique les mesures de l'un des risques majeurs dont la menace est la plus régulière : le risque cyclonique.

SÉCURITÉ INCENDIE PRENONS NOS RESPONSABILITÉS MAINTENANT !

Vous vous souvenez sans doute de ce violent incendie qui avait ravagé un bazar chinois situé à la rue Sadi Carnot le 21 décembre 2007, et qui avait fait pas moins

que doivent respecter les constructeurs, les exploitants ainsi qu'un contrôle de chaque établissement.

La ville du moule a établi un plan

Dans le centre commercial, tous les établissements étaient à jour. Sur l'ensemble du territoire du moule, une trentaine d'établissements de taille importante et très fréquentés ont également été contrôlés. Sur 31 établissements, 17 étaient en conformité. Ces contrôles se poursuivront jusqu'à la fin de l'année pour inciter les établissements les plus sensibles à se conformer à la législation. Par la suite, la commission de sécurité pourra se rendre chez certains d'entre eux pour se prononcer sur leur conformité.

Ces visites de sécurité ont trois objectifs :

- vérifier le respect des règles du bâtiment
- s'assurer que les vérifications périodiques des installations techniques ont été effectuées dans les délais réglementaires, et que les rapports ne comportent pas d'observations majeures, susceptibles d'entraîner un risque pour le public.
- prescrire les améliorations aux modifications à apporter dans les établissements pour parfaire la sécurité.

Bien entendu, la ville s'est impliquée elle-même dans cette démarche sécurité incendie. Ainsi, un plan pluriannuel a été mis en oeuvre pour assurer à terme la conformité électrique des bâtiments.

Le diagnostic sécurité incendie des établissements scolaires a montré que la majorité des écoles étaient bien tenue. Les rares non-conformités relevées sont en cours de traitement.



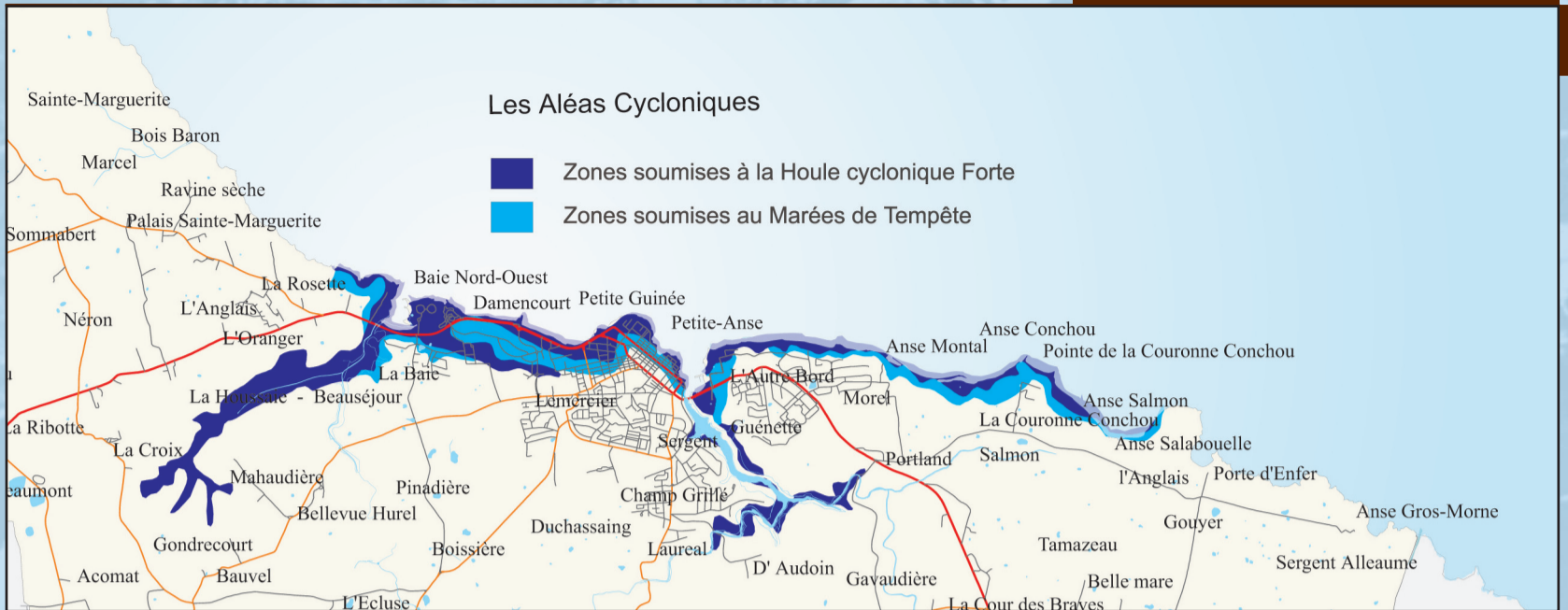
de huit morts. C'est pour éviter qu'un tel drame ne se produise au Moule, que la municipalité se mobilise pour que la loi sur la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (E.R.P) soit scrupuleusement respectée.

La sécurité des personnes et des biens contre le risque d'incendie dans les ERP (Commerces, magasins, bureaux, écoles, salles de réception, restaurants, crèches, établissements de soins, etc...), repose sur une réglementation

d'action qui vise dans un premier temps à contrôler les établissements implantés sur son territoire par ordre de priorité. Dans un deuxième temps, elle entend mettre en oeuvre les procédures en vigueur pour garantir la sûreté des établissements contrôlés. Les contrôles du registre de sécurité des établissements installés dans les zones telles que Damencourt où le centre commercial Baie Side, ont déjà été réalisés.

A Damencourt, sur 63 établissements contrôlés, 26 étaient à jour.





RISQUE CYCLONIQUE : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

**VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?
CONSULTEZ LES CONSIGNES
DE LA PAGE 4**

VOUS ÊTES MARIN-PÊCHEUR ?

Outre les consignes à respecter au même titre que tous les habitants (voir page 4), voici quelques consignes spécifiques à votre activité.

Au niveau d'alerte cyclonique orange :

- Suivez les informations transmises par les capitaineries et les municipalités
- Restez à l'écoute des fréquences d'urgence afin de rallier la terre en cas de confirmation de la menace

VOUS ÊTES COMMERCANT OU CHEF D'ENTREPRISE

Outre les consignes à respecter au même titre que tous les habitants (voir page 4), voici quelques consignes spécifiques à votre activité.

Au niveau d'alerte cyclonique orange :

Placer les denrées périssables et de valeur hors d'atteinte de l'eau et démonter les installations aériennes, échafaudages, les grues en girouette sur les chantiers, etc... L'activité économique continue toutefois normalement.

■ **Vous pensez avoir besoin d'assistance si un cyclone s'approche : signalez-vous !**

■ **Vous vivez dans des conditions difficiles qui peuvent vous mettre en danger si un cyclone survient. Signalez-vous au CCAS.**

■ **Vous pensez courir un danger en cas de cyclone car vous êtes en zone inondable : Signalez-vous au CCAS.**

■ **Vous vivez seul et êtes âgé. Signalez-vous au CCAS.**

■ **Le CCAS : 0590 23 19 56**

TENEZ-VOUS PRÊT !

• **Vous êtes membre d'une association ou d'un comité de quartier**, vous pouvez avoir des missions importantes à remplir en cas de cyclone.

rité par la population lors du déclenchement de la phase d'organisation des secours, alerter éventuellement les services concernés.

Vous devez vous tenir informé durant la saison cyclonique des difficultés de certains habitants du quartier (habitations dangereuses, malades, grabataires, sans assistance)

Vous pouvez être amené à établir à l'attention de la municipalité, le bilan des victimes mortes ou blessés, des dégâts matériels et dommages aux infrastructures dans votre secteur.

Informez régulièrement la Ville de l'évolution des situations familiales.

Si vous êtes titulaire de l'AFPS, vous pouvez être mis à disposition des équipes de secours.

• **Vous êtes radio amateur, retraité du corps médical**, faites-vous connaître auprès du Centre Technique Communal. Si un cyclone occasionne de gros dégâts sur le territoire du Moule, les autorités auront peut-être besoin de votre soutien.

Vous devez relayer l'information dans les quartiers, vérifier l'application des consignes de sécu-

LISTE DES ABRIS AUTORISÉS

ETABLISSEMENTS	ADRESSE	TÉLÉPHONE	ZONE DESSERVIE	ELUS GESTIONNAIRES
CLSH Barbadines	Ecole Laura Flessel	0590 23 81 52	L'Autre-Bord et ses environs	M. J. Tavors Mme S. Guillaume Mme M. Jasawant
CLSH Aristide Girard	Ecole de Sergent	0590 23 51 56	Sergent et environs	M. D. Dulac Mme M.A Ruscade M. D. Abassi
Ecole Lydia Galleron	Rue Joffre	0590 23 50 26	centre ville	M. M. Synésius Mme E. Messoah M. P. Pelage

CONSIGNÉS POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES DANS LES ABRIS

Pensez à vous munir au minimum de l'équipement suivant : lampe de poche, matériel léger de couchage, papiers personnels, carnet de santé des enfants, médicament, aliments secs, biscuits, fruits secs, eau, sachets, thé, café

LE MOULE FACE AUX RISQUES MAJEURS...

4

CYCLONE

LES CONSIGNES A CONSERVER ET A OBSERVER

AVANT LA SAISON CYCLONIQUE ou plus tard AU NIVEAU JAUNE :

Soyez prévoyant !

- Prévoyez une réserve d'eau potable pour au moins quatre jours et une réserve d'eau de javel à utiliser selon les consignes de la DSDS.
- stockez en un lieu défini et accessible les équipements et outils susceptibles d'être utilisés pendant ou après un ouragan : hache, scie, clou, marteau, film plastique, bâche, contre-plaqué, bidon en plastique type jerrican, serpillières, seaux, bougies ou lampes à gaz ou pétrole, allumettes...
- Prévoyez, en un lieu facile d'accès et connu de tous, une trousse de premier secours : pansements, alcool à 70°, mercryl, coton hydrophile, compresses, sparadrap...
- Consolidez la maison au niveau des issues (portes, fenêtres) et de la toiture.
- Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales.
- Nettoyez les ravines proches de la maison et élaguez les arbres voisins.
- Equipez-vous d'un poste de radio portatif et d'une réserve de piles.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours : lampes électriques avec réserve de piles, groupe électrogène avec réserve de carburant.
- consultez en mairie la liste des abris sûrs.
- Vérifiez vos vaccins contre le tétanos et la polio.

VIGILANCE JAUNE

Soyez attentifs !

Une perturbation de type cyclonique peut représenter une menace pour la Guadeloupe, mais au-delà de 36 h.

Vous devez vous tenir informé de son évolution auprès de Météo-France, des médias, des communiqués de la préfecture, etc...

Si vous ne l'avez pas encore fait, constituez en lieu sûr une réserve alimentaire raisonnable et prévoyez une réserve d'eau potable.

VIGILANCE ORANGE

Préparez-vous !

Il y a un risque probable que le centre de cyclone passe à proximité de la Guadeloupe dans les 24 à 36h.

Vous devez vous tenir informé en continu de l'évolution de la situation météo et préparer votre habitation.

- Rangez tout ce qui peut devenir des projectiles lorsque le vent soufflera
- Consolidez portes et fenêtres avec des panneaux en bois cloués s'il n'y a pas de volet (**rubans scotch** sur les parties vitrées). Si possible protégez les baies vitrées avec des feuilles de contre-plaqué de 5 mm placées à l'extérieur
- Mettez hors d'eau (si vous pensez que vous risquez d'être inondé) les objets, mobiliers sensibles.
- Vérifiez l'état des réserves en eau potable et alimentaires (**aliments secs et conserves**, aliments pour bébés, etc.).
- Rappelez-vous que vous risquez de subir de longues coupures de courant (réfrigérateur, congélateur).
- Vérifiez l'état des piles et batteries, notamment pour les radios.
- Effectuez le plein de carburant pour vos véhicules.
- Mettez à l'abri vos documents personnels (papiers d'identité, carnet de vaccination, carte de groupe sanguin...) ainsi que les aliments, la trousse à pharmacie
- Munissez-vous d'**argent liquide** (les distributeurs risquent de ne plus fonctionner, les achats par carte bancaire peuvent devenir difficiles).
- Ne prenez pas la mer.
- protégez vos éventuelles embarcations.
- Débranchez les systèmes de remplissage de citerne d'eau pluviale et protégez le réservoir le cas échéant.
- Eviter toute sortie non obligatoire.

VIGILANCE ROUGE

Protégez-vous !

Un cyclone tropical représente un danger très probable à échéance rapprochée avec effets limités (impact modéré ou assez fort), ou à échéance un peu plus éloignée mais avec effets intenses (cyclone majeur) attendus sur le territoire.

Vous devez vous tenir informé en continu de l'évolution de la situation météo et préparer votre habitation.

- Rejoignez IMMÉDIATEMENT votre habitation au plus vite ou les abris dûment signalés en regroupant autant que possible l'ensemble des membres de la famille et préparez la pièce la plus sûre pour les accueillir pendant le passage du cyclone. Finissez de la protéger (au niveau des ouvertures).
- Pensez à démonter les antennes extérieures et les paraboles.
- Retirez ou arrimez les objets à l'extérieur, de manière à éviter qu'ils ne deviennent des projectiles dangereux.

- Rentrez les animaux.
- Répartissez les moyens d'éclairage de secours (bougies, piles torches, ...).
- Evitez tout déplacement.

VIGILANCE VIOLETTE

Confinez-vous, ne sortez pas !

Un cyclone tropical intense (ouragan majeur) représente un danger imminent pour partie ou totalité de la Guadeloupe, ses effets attendus étant très importants.

- Restez à l'écoute de la situation météo auprès de Météo-France, des médias, des communiqués de la préfecture, etc...
- Restez calme (pas de panique) et à l'abri.
- Consolidez, si besoin est, les portes à l'intérieur de l'habitation.
- Eloignez-vous des ouvertures, en particulier des baies vitrées et confinez vous dans la pièce la plus sûre.
- N'utilisez pas le téléphone, sauf nécessité absolue.
- Coupez le courant électrique du réseau.
- Ne pas utiliser de feu à flamme.

Une période de calme météo relatif peut survenir juste après des conditions très violentes : ne pas sortir, car il s'agit probablement du passage de l'œil de l'ouragan, suivi de très près par de nouvelles conditions sévères et intenses.

Ne sortez pas et ne circulez sous aucun prétexte (en raison du danger extrême et sous peine de poursuites pénales !)

VIGILANCE GRISE

Restez prudents !

Un cyclone tropical a traversé le territoire, avec des dégâts. Même si les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration, des dangers subsistent : inondations, coulées de boue, fils électriques à terre, routes coupées, ...). Les équipes de déblaiement et de secours doivent pouvoir commencer à travailler sans être gênées dans leur déplacement et leurs activités.

- Procédez à une reconnaissance des dégâts à proximité des domiciles sans prendre de risque.

- Restez à l'écoute des communiqués de la préfecture, des médias, de la situation météo, etc...

- Attendez de manière générale les consignes des autorités.

- Eloignez-vous des points bas et cours d'eau dangereux, sans avoir à traverser les gués, ravines et fossés submergés.

- Déblayez si besoin est votre habitation, mais sans toucher aux fils tombés à terre.

- Aidez vos voisins si nécessaire. Assurez vous en particulier que les personnes âgées, n'ont pas besoin de secours.

- Prévenez les secours si nécessaire.

- Evitez l'utilisation des téléphones sauf nécessité absolue. Les équipes de secours sont prioritaires.

- N'utilisez votre véhicule qu'en cas d'impérieuse nécessité, et dans ce cas, conduisez avec la plus extrême prudence.

- Ne consommez pas l'eau de la citerne ou du réseau de distribution. En cas d'urgence et sans eau en bouteille à disposition, deux solutions existent :

1 - faire bouillir l'eau pendant 10 minutes puis la "battre" pour la réoxygéner.

2 - ajouter TROIS GOUTTES DE JAVEL RECONSTITUÉE par litre d'eau filtrée au préalable, agiter et laisser reposer au moins 30 MINUTES.

VIGILANCE VERTE

Plus de dangers particuliers ou les dangers s'éloignent

Les dangers liés au passage d'un cyclone tropical s'éloignent définitivement, que le cyclone ait intéressé ou pas le territoire. Cela correspond aux fins d'alerte cyclonique.

Si cette phase est annoncée à la suite d'un passage de cyclone ayant provoqué des dégâts :

- restez suffisamment prudent. Certains réseaux (routes, eau, électricité) peuvent être encore coupés momentanément, les rivières ou fossés encore encombrés...

Numéros utiles

Mairie : 0590 23 09 09

Services techniques : 0590 23 78 12

Police : 0590 23 50 19

Pompier : 18